

**Ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration d'utilité publique
sur la commune Les Planches-en-Montagne, préalable à :**
– la protection des captages en Bas de Malvaux et de La Perrena
– la dérivation des eaux souterraines
– la mise en place des périmètres de protection pour la consommation humaine

1 – Description du projet :

La commune Les Planches-en-Montagne, sollicite une enquête publique qui aura pour objet : la demande d'utilité publique pour les périmètres de protection des captages d'eau potable, pour les sources « En Bas de Malvaux » et « La Perrena », sur le territoire de Les Planches-en-Montagne.

2 – Personne responsable du projet :

Le maître d'ouvrage est la commune de Les Planches-en-Montagne, dont le siège est situé au 17 Grande rue, 39150 LES PLANCHES-EN-MONTAGNE, où toute information pourra être obtenue auprès de M. le maire (03 84 51 50 38), mairie.lesplanches@wanadoo.fr

3 – Autorité organisatrice de l'enquête publique :

Le préfet du Jura est chargé de l'organisation de l'enquête ouverte par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2023.

Le préfet du Jura est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

4 – Durée et périmètre de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs soit **du lundi 4 septembre 2023 au lundi 18 septembre 2023 inclus**, à la mairie de Les Planches-en-Montagne (siège de l'enquête), Foncine-le-Bas et Fort-du-Plasne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

5 – Désignation du commissaire enquêteur :

Par décision du tribunal administratif de Besançon, du 11 juillet 2023, M. Jean CARRON a été désigné commissaire enquêteur, et M. Jean-Paul LAMBLIN en qualité de suppléant.

6 – Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier sera consultable aux mairies de Les Planches-en-Montagne, Foncine-le-Bas et Fort-du-Plasne ainsi que :

– sur un poste informatique à la préfecture du Jura – Bureau de la réglementation générale des associations et des élections – uniquement sur rendez-vous (03.84.86.85.97).

– sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Annonces & Avis > Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Captage > Les Planches-en-Montagne – Captages des sources en Bas de Malvaux et de La Perrena

7 – Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions:

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans le lieu de permanence cité ci-dessous ;
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Les Planches-en-Montagne, 17 Grande rue, 39 150 LES PLANCHES-EN-MONTAGNE, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par correspondance à l'attention du BRGAE – Préfecture du Jura – 8 rue de la Préfecture – 39 000 LONS-LE-SAUNIER ;
- par mail au BRGAE à l'adresse suivante : pref-debat-public@jura.gouv.fr

8 – Permanences du commissaire enquêteur :

Mairie de Les Planches en Montagne	<ul style="list-style-type: none">➤ Lundi 4 septembre : 15H00 à 17H00➤ Vendredi 15 septembre : 9H30 à 11H30➤ Lundi 18 septembre : 15H00 à 17H00
---------------------------------------	---

9 – Disponibilité du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête :

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura – BRGAE ;
- à la mairie des Planches-en-Montagne ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura.

L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.